

La communauté de communes, une structure inscrite dans l'histoire

VERS TOUJOURS PLUS de COMPETENCES

Le territoire de la CCPBO: 18 **communes** calquées sur le découpage du canton.

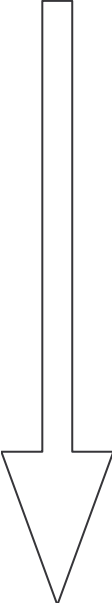
Son **Président** est Bruno Charvet, maire du Bois d'Oingt – 38 élus titulaires, désignés parmi les conseillers municipaux. Une réunion mensuelle, en assemblée plénière publique.

Les compétences : elles sont accordées par les 18 communes membres.

Récapitulatif de l'évolution des compétences au fil du temps

E
V
O
L
U
T
I
O
N

D
E
S



C
O
M
M
U
N
I
T
E
S

Date de création	Appellation de la collectivité	Compétence(s), votée(s) par les communes
1948	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU)	Voirie
1971	Syndicat Intercommunal à Vocation d'Objets Multiples (SIVOM)	- voirie - ordures ménagères - équip. touristiques et sportifs (non exercées) - établ. d'enseignement (non exercée)
1997	Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt (CCPBO)	- voirie, environnement, économique déchets ménagers - aménagement de l'espace, équipement sportif et culturel - tri sélectif (2000), érosion - contrat rivière, 2004 - aires des gens du voyage (Ponts Tarrets) - piscine pour les écoliers, à partir de sept.2002, internet à l'école - cellule emploi (Chatillon), tourisme.

Quelques précisions sur ces compétences

Economie:

Aménagement de 6 hectares de zone artisanale répartis entre les communes suivantes: Chatillon, Légny, Létra, Theizé, à venir St Vérand. A Létra cette zone est située au lieu dit 'les Frênes', à venir St Vérand.

Erosion: 2millions 75 d'€ investis dans un programme de 2001 à 2004.

L 'enherbement' des parcelles est un élément déterminant.

Contrat rivière : conduire une politique permettant à la rivière de vivre normalement et de cerner les risques de crue : rivières concernées : Azergues, Brévenne.

Logement social : Achat , entretien et gestion de l'aire des gens du voyage aux Ponts Tarrets. De plus la CCPBO participe aux différentes action de l'Etat et du département tendant à lutter contre les exclusions des personnes défavorisées.

RASED: structure éducation nationale de prise en charge des enfants en difficulté dans les écoles: fournitures, et hébergement sont pris en charge.

Tourisme: : versement d'une subvention à l'Office de Tourisme de Chatillon. C'est un secteur qui va être conduit à se développer.

Equipement sportif : construction, entretien et gestion de deux gymnases : Bois d'Oingt et Chatillon**

Une compétence communautaire exercée depuis longtemps : LES DECHETS

Un poste important et qui nous concerne tous au quotidien est celui des déchets ménagers. Quelques dérangements dans la collecte, pour certains hameaux, ont été signalés en mairie, qui a relayé l'info à la CCPBO. En effet, il nous paraît important que ces remarques justifiées, puissent être entendues, dans le souci de maintenir un service de proximité, et de qualité. De plus la

collecte des déchets est coûteuse, et il est nécessaire d'accepter des règles plus rigoureuses qui doivent être respectées par tous [voir article p. 18]. Souhaitons que ces exigences demandées aux usagers ne soient pas exclusives, et que des contraintes, tant dans la maîtrise des coûts, que dans la qualité du service rendu, soient imposées également à l'entreprise prestataire.

ORDURES MENAGERES			Total
Collecte/ transport	235 596 €	56 € la tonne	566 181 €, soit 134 € la tonne, environ
Traitement à l'usine d'incinération de Villefranche	333 584 €	78 € la tonne	

COLLECTE SELECTIVE			Total
Collecte/ transport et traitement des emballages	52 735 €	488 € la tonne	71 981 €
Collecte/ transport et traitement des journaux et magazines	19 252 €	58 € la tonne	

En ce qui concerne le **verre**, le coût s'équilibre pratiquement entre le chapitre dépenses (collecte, transport et traitement) et le chapitre recettes, provenant du recyclage

Dans cette rubrique, **élimination des déchets**, il faut considérer le coût de fonctionnement de la déchetterie de Theizé : 204 433 €.

	Evolution des quantités de 2002 à 2003	Evolution des quantités de 2003 à 2004
VERRE	+ 7,26 %	- 4,38 %
Emballages légers	+ 16,16 %	
Journaux magazines	- 4,43 %	+ 12,45 %

Note : le tri est encouragé par l'Etat puisqu'il accorde une TVA réduite de 5,5% sur toutes les prestations liées aux ordures.

La CCPBO, une structure de proximité en évolution constante

Régulièrement, en conseil municipal, nous avons à délibérer pour accroître les compétences de la communauté de communes. La dernière en date concerne la gestion des cours d'eau qui traverse le territoire, afin de mener une action toujours plus cohérente et concertée dans la gestion de ces rivières, de leurs berges etc ...

• Une nouvelle compétence dans un avenir proche ?

Actuellement, une étude est en cours de réalisation. Elle concerne **la petite enfance, le temps libre**. Cette compétence consisterait, pour la CCPBO, à gérer le temps de loisirs des enfants en âge scolaire sur la période des mercredis et pendant les vacances scolaires.

Dans un premier temps un questionnaire vient d'être expédié aux 18 mairies, afin de recenser ce qui existe et de déterminer les besoins.

• Pour une meilleure lisibilité de la communauté de communes, pourquoi pas un changement dans le mode d'élection ?

Nous pourrions envisager que l'élection des conseillers communautaires se réalise au suffrage direct, à l'instar des conseillers municipaux. Ainsi, chaque scrutin deviendrait un moment privilégié de rencontres, d'échanges et de communication. Mais ceci ne dépend pas de nous. . .

• La communication

Par contre, mieux informer des projets, des actions, des influences dans la vie quotidienne de chacun, rapprocherait les habitants du canton de cette collectivité territoriale.

• Pour conclure :

L'inter-communalité accroît ses missions sans cesse, et cela est souhaitable et nécessaire.

Face à l'évolution de nos besoins tant qualitatifs que quantitatifs, et de nos attentes en terme de service, les élus ressentent la nécessité de mettre en commun leurs moyens, et de coordonner leur action.

Ceci permet d'orienter les rapports entre communes davantage sous une forme coopérative, que comparative et d'offrir ainsi une offre cohérente et concertée dans les services proposés, les aides diffusées, les réseaux à développer.

De plus les lois de l'Etat mettent des moyens financiers à disposition de ces structures inter communales.

L'inter communalité est un outil à notre disposition. Il ne sera que ce que nous en ferons, que ce que nous y mettrons.